

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : n° 1162

Approbation du lieu de réunion du comité syndical pour sa séance
du 30 mai 2023

Séance du Comité du **30 mai 2023** sur convocation adressée aux membres le
23 mai 2023.

L'an deux mille-vingt-trois le **30 mai 2023 à 15h30**, les membres composant
le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain
convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis
au siège social d'Idex la Défense sous la présidence de Monsieur Jacques
KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Vice-Président
Mesdames Anne-Marie AMSELLEM,
Messieurs Julien SAGE, Vincent FRANCHI, Yves REVILLON

ABSENTES EXCUSEES :

Madame Stéphanie SOARES
Madame Samia KASMI
Madame Patricia PENTURE
Madame Brigitte PALAT

A DONNE POUVOIR :

Monsieur Philippe POUTHÉ à Monsieur Jacques KOSSOWSKI

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer
valablement en exécution des articles **L.2121-17 et L.2121-20** du **Code Général des Collectivités
Territoriales**, applicables aux délibérations du Comité.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ainsi que les articles L1411-1 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 Avril 1965 autorisant la création et approuvant les statuts du Syndicat Mixte composé du Département, des Communes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux pour assurer le chauffage urbain, et le cas échéant, la climatisation des immeubles situés dans le périmètre de la zone de La Défense ;

Vu les statuts du syndicat révisés par arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 en date du 14 octobre 2019 ;

Vu les circulaires ministérielles des 25 septembre, 2 octobre 1974 et 3 février 1986 relatives à la création et au fonctionnement des Syndicats de Communes et Syndicats Mixtes ;

Vu la convention de délégation de service public portant concession du réseau de chaleur et de climatisation du quartier de La Défense conclue le 21 décembre 2001 avec ENERTHERM, ainsi que les avenants n° 1 du 29 avril 2002, n° 2 du 8 mars 2011, n° 3 du 28 novembre 2011, n° 4 du 26 février 2013, n° 5 du 7 novembre 2013, n° 6 du 27 juin 2014, n° 7 du 27 juin 2014, n° 8 du 20 janvier 2016, n° 9 du 18 octobre 2017, n° 10 du 9 janvier 2018, n° 11 du 8 juillet 2021 ; n° 12 du 2 février 2023 ;

Vu l'achèvement des travaux de verdissement de la centrale d'Alençon située à Courbevoie, prévus par l'avenant n° 10 du 9 janvier 2018 la convention de délégation de service public portant concession du réseau de chaleur et de climatisation du quartier de La Défense conclue le 21 décembre 2001 avec ENERTHERM ;

Vu que le siège social de la société IDEX La Défense, situé 2 rue d'Alençon 92 400 à Courbevoie, commune du syndicat, jouxte la centrale d'Alençon ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions spécifiques prévues dans les statuts ou dans le règlement intérieur, le droit commun intercommunal permet que le comité syndical se réunisse ailleurs qu'en son siège ;

Considérant l'article L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales disposant que « le comité syndical peut se réunir dans un lieu choisi par le même comité syndical dans l'une des collectivités membres du syndicat » ;

Considérant que cette formulation impose une délibération en ce sens ;

Vu le rapport ci-annexé.

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} :

DECIDE qu'en raison de l'achèvement des travaux de verdissage de la centrale d'Alençon et pour permettre aux administrateurs de GENERIA de réaliser une visite du site, le comité syndical du 30 mai 2023 se tiendra au siège social de la société IDEX La Défense qui se situe dans la commune de Courbevoie, membre du Syndicat.



Le Président
J. Kossowski
J. KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie

Délibération adoptée par
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **16 JUIN 2023**

QUESTION 1

QUESTION LIMINAIRE SUR LE LIEU DE REUNION DU COMITE SYNDICAL

Les travaux de verdissement de la centrale d'Alençon étant achevés et le premier train d'Agro Pellet étant arrivé, le syndicat souhaite montrer à ses administrateurs la concrétisation du projet approuvé par l'avenant n° 10 du 9 janvier 2018 à la convention de délégation de service public portant concession du réseau de chaleur et de climatisation du quartier de La Défense conclue le 21 décembre 2001 avec ENERTHERM.

La réunion du comité syndical du 30 mai 2023 est donc organisée au siège social de la société Idex La Défense situé sur la commune de Courbevoie et qui jouxte la centrale d'Alençon.

En l'absence de dispositions spécifiques prévues dans les statuts ou dans le règlement intérieur, le droit commun intercommunal permet que le comité syndical se réunisse ailleurs qu'en son siège.

L'article L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le comité syndical peut se réunir dans un lieu choisi par le même comité syndical dans l'une des collectivités membres du syndicat ».

Cette formulation impose une délibération en ce sens.

Il est donc proposé au Comité d'accepter qu'en raison de l'achèvement des travaux de verdissement de la centrale d'Alençon et pour permettre aux administrateurs de GENERIA de réaliser une visite du site, le comité syndical du 30 mai 2023 se tienne au siège social de la société Idex La Défense qui se situe dans la commune de Courbevoie, membre du Syndicat.